

Travail cognitif et espace métropolitain
Ebauche d'une problématique

*P. Dieuaide**

« *Je ne sais ce que je vois qu'en travaillant* »

Alberto Giacometti

La série d'enquêtes « conditions de travail » menées en France en 1984, 1991, 1998 par le Ministère de l'emploi et de la solidarité parle d'elle-même. En une vingtaine d'années, le travail s'est profondément transformé tant du point de vue de son contenu que des conditions de son organisation et de sa mise en œuvre.

De plus en plus autonome, polyvalent, subjectif, le travail est définitivement sorti des cadres traditionnels de définition et de gestion hérités du taylorisme pour retourner progressivement sous le contrôle du travailleur. Pour partie tout au moins, ce dernier « reprend la main » sur les conditions de son déroulement. En retour, cette personnification du travail (qui est aussi une féminisation) s'accompagne d'une intensification de l'implication et de l'engagement de soi dont les signes de démesure sont désormais bien connus : stress, angoisse, souffrance psychique succèdent à l'abrutissement, l'épuisement physique voire au rejet, pathologies typiques du travail industriel des années 60 et 70.

Dans ces enquêtes, on note aussi que l'horizon temporel du travail s'est raccourci, aussi bien pour les ingénieurs et les ouvriers de l'industrie que pour les employés et les cadres du secteur des services. Ce qui laisse à penser que l'action de travailler ne peut se réduire à une simple question de rythmes ou de cadences imposés par le système des machines. Au temps de travail taylorien, continu et planifié, succède un temps discontinu, certes compacté mais de plus en plus dominé par des échanges sociaux non marchands, qu'ils soient de coopération ou de co-production. Autrement dit, la temporalité du travail n'a pas seulement changé d'échelle, elle a également changé de nature ou de référentiel. Le temps *de* travail objectivé dans un « modèle horaire » d'organisation de la vie économique et sociale ne coïncide plus avec le temps *du* travail soumis à l'incertitude ou aux « caprices des flux » (Y. Clot) et des rapports interindividuels déployés au cœur même de la production.

Cette mue du travail ne mériterait guère plus d'attention si elle n'affectait en profondeur la posture et la figure du travailleur vis-à-vis des conditions et des formes marchandes d'organisation de l'activité productive (principalement des entreprises mais aussi des administrations). En effet, dès lors que les buts et les moyens du travail s'affirment dans un rapport interne au travail lui-même, les formes de mobilisation et d'engagement des individus n'ont plus rien d'évident mais dépendent directement de la contingence des situations qui s'imposent à eux. Aussi, le travail, sa possibilité même, fait-il « chaque fois » problème pour le travailleur, *a fortiori* pour les directions. « Chaque fois », c'est-à-dire toutes les fois que

* dieuaide@univ-paris1.fr

Ce texte est une synthèse d'un ensemble de notes et de réflexions tirées du séminaire « Multitude et Métropole » animé par T. Négri et qui s'est déroulé à Paris durant l'année 2005-2006 au Collège International de Philosophie. Je remercie vivement les organisateurs et tous les intervenants sans lesquels ce texte n'aurait jamais vu le jour. Toutes critiques et suggestions sont les bienvenues.

l'intelligibilité de son contenu est suspendue aux connaissances et aux différents moyens mobilisés, agencés voire inventés *in situ* en vue d'assurer sa réalisation.

Sur ces bases, nous définirons la notion de travail cognitif comme l'effort de compréhension voire d'invention déployé à l'initiative des individus pour la production de solutions garantissant la continuité et le développement de leurs propres actions. De fait, le travail cognitif recouvre un espace et une temporalité propres et participe à ce titre de la constitution d'un univers productif spécifique largement indépendant du système de l'entreprise.

Dans le cadre de cette contribution, on se propose dans un premier temps d'explicitier les termes de ce modèle social de travail (I). Puis, partant de l'idée d'une autonomie propre du travail cognitif vis-à-vis du système de l'entreprise, on s'interroge dans un second temps sur les fondements et la manière dont la Métropole pourrait-être impliquée dans et par ce modèle (II). Comme le souligne P. Veltz, « les dynamiques métropolitaines ne sont pas uniquement le cadre physique du nouveau capitalisme mondial, elles en sont en grande partie le moteur et la substance » (Veltz, 1997, p.60). Pour le dire autrement, la Métropole n'est pas seulement le territoire intime des firmes, de l'argent et du capital comme le suggérait déjà Simmel. Elle est aussi un enchevêtrement, un tissu de relations sociales (publiques, privées, formelles, informelles) qui directement ou non, localement ou non, participent de la production d'un nouvel « habitat » de la force de travail. En somme, la Métropole ne serait pas seulement un espace réservé aux habitants qui y résident et y vivent ; elle ne serait pas non plus seulement un centre d'affaires ou de commandement, comme S. Sassen (1996) l'a très bien mis en évidence ; elle serait aussi un « entre deux mondes » (Mongin, 2005), un univers de vies au multiple dimension (politique, social, productif) tissé *directement* à partir du travail cognitif et des activités sociales productives qui le sous-tendent. Telle est, sur le fond, la thèse générale que nous soutiendrons dans le cadre de cette contribution.

I. Le travail cognitif comme modèle social de travail : éléments d'analyse

1. Travail immatériel et production de subjectivité : une relation encore implicite dans la problématique opéraïste

En France tout au moins, si les débats sur l'avenir du travail ont émergé au cours des années 90 (Rifkin 1996, Méda, 1995 ; Gorz, 1997), la « crise du travail » remonte en fait aux années 70/80, après la période dite des « Trente glorieuses ». Rationalisé, flexibilisé, le travail n'a cessé durant toutes ces années de se transformer principalement dans le sens d'une plus grande intégration des tâches d'exécution et des tâches de conception. Il en est résulté une plus grande autonomie du travailleur dans le cours même de la production, aussi bien du point de vue du travail lui-même, comme acte productif de moins en moins prescrit, que vis-à-vis des combinaisons ou agencements de moyens ou de relations qu'il présuppose.

La notion de « travail immatériel » forgée par le courant opéraïste italien devait résumer cette nouvelle qualité sociale du travail en insistant tout particulièrement sur les dimensions intellectuelle, subjective et même cognitive qui le caractérisent « en substance ». Le grand intérêt de cette notion est d'ouvrir sur une conception du travail s'inscrivant dans un rapport *direct* aux pratiques, aux connaissances et savoirs faire déployés « sur le terrain », au plus

près des « subjectivités » et des « arts de faire » (M. de Certeau) des individus ou des collectifs de travail.

Toutefois, cette notion de « travail immatériel » reste encore par certains aspects très abstraite. En particulier, la subjectivité des travailleurs ou plus exactement les processus de subjectivation qui commandent, orientent et définissent la singularité des combinaisons de ressources et les différents modes d'engagements des capacités dans le travail, n'ont guère retenu l'attention du point de vue des déterminations qui les fondent. Autrement dit, tout ce passe comme si, dans le dispositif théorique du courant opéraïste, le positionnement des travailleurs dans l'espace de la division du travail de même que les ressources et le temps investis concrètement par eux dans ces processus allaient de soi pour donner force (effectivité) et lisibilité (concrétude) au travail lui-même.

Dans les réflexions qui suivent, nous voudrions approfondir ce point, comme préliminaire à la question des métropoles. Il nous semble en effet que cette conception « substantialiste » du travail immatériel ne permet pas de saisir pleinement la dimension métropolitaine de ces processus de subjectivation portés par les travailleurs eux-mêmes. Il en est ainsi, croyons nous, car cette « subjectivation » est un processus le plus souvent considéré abstraitement, certes compris comme un moment consubstantiel au travail lui-même, mais dégagé de toute contingence matérielle, spatiale et temporelle. En somme, tout se passe comme si les activités sociales et productives constitutives de ce moment ne renvoyaient qu'à elles-mêmes et n'avaient d'autres fins qu'elles-mêmes dans un espace non situé de la division sociale du travail. Certes, objectera-t-on, l'effectivité et la singularité des travaux que tout un chacun peut vérifier en pratique sont bien là pour attester que cette subjectivation n'est pas une pure invention de l'esprit mais qu'au contraire les activités qui la fondent sont bien « réelles » et repérables dans cet espace. A cela, nous répondrons que la relation entre travail immatériel et production de subjectivité n'est que posée dans l'analyse¹.

En somme, nous pensons que la subjectivité n'est encore qu'une « pré-notion » dans la problématique opéraïste du travail immatériel. Si son statut théorique dans l'analyse ne fait pas problème, celle-ci se confond encore dans les représentations avec la personne du travailleur, quand elle n'est pas réifiée dans la force de travail elle-même². C'est à ce niveau, croyons nous, que la notion de « travail cognitif » peut se révéler utile. D'une part, et sur un plan purement sémantique, l'accent mis sur la dimension cognitive du travail permet de décrocher définitivement d'une conception idéaliste ou individualiste de la subjectivité et de faire de cette dernière « la matière du travail lui-même », la condition et le résultat de sa possibilité même. D'autre part, et sur un plan plus analytique, la notion de travail cognitif permet d'appréhender le caractère réflexif du processus de « subjectivation » dans ses dimensions proprement productive et temporelle en posant explicitement la relation du travailleur à son produit dans la perspective d'une autonomie radicale du sujet dans l'action,

¹ Nous partageons totalement le point de vue de M. Hardt et T. Negri quand ils disent qu' « il faut saisir la subjectivité sous l'angle des processus sociaux qui en stimulent la production ». En revanche, on est en droit de s'interroger quand ils avancent que « la subjectivité se définit simultanément et autant par sa productivité que par sa productibilité, autant par ses capacités de produire qu'à être produite » (Hardt, Negri, 2004). A nos yeux, cette simultanéité fait problème, tant du moins que ne sont pas complètement explicités les fondements de cette relation d'interaction encore implicite chez M. H. et T.N., entre le moment où cette subjectivité est produite et le moment où elle est reprise et mobilisée par les travailleurs eux-mêmes pour être mise en œuvre.

² De tels glissements sont légion chez les « marxistes orthodoxes ». Pour ces derniers, la « subjectivité » est une composante à part entière de la force de travail au même titre qu'un bras, un muscle ou l'intelligence dont elle est constituée. Cette conception fait l'impasse totale sur l'autonomie du sujet et de ses rapports actifs, internes au travail lui-même.

c'est-à-dire sous l'angle de la capacité des individus à produire les conditions et les représentations de leurs propres actions. C'est sur ces bases, croyons nous, qu'il est possible de comprendre les raisons pour lesquelles les métropoles se trouvent être largement impliquées dans ce nouveau modèle social de travail (IIème partie).

2. *Incertitude radicale, travail cognitif et « modes de subjectivation » dans le capitalisme contemporain*

2.1. Des réflexions qui précèdent, il ressort que la notion de travail cognitif ne s'oppose pas à la notion de travail immatériel. Elle en est bien plutôt une relecture établie à la lumière d'une série de bouleversements observés depuis le début des années 80 au sein des systèmes productifs des principales économies développées.

Ces bouleversements sont nombreux et connus : montée de la concurrence fondée sur la qualité, la variété puis la nouveauté des produits ; développement des activités de services et des activités sur-mesure, prégnance de la relation client, pression des marchés financiers... la liste est loin d'être close.

Pris ensemble, ces éléments de contexte sont importants pour notre propos. Sur le fond, ils traduisent l'entrée des économies de capitalisme développé dans une période d'incertitude radicale quant à la capacité de ces économies à programmer leur propre développement. Qu'elle soit d'origine commerciale, financière, technique, scientifique, cette incertitude radicale pèse de tout son poids aux niveaux de l'organisation et du fonctionnement de ces économies. En particulier, on peut en trouver trace très profondément au cœur des firmes, au niveau de la variété des situations de travail imprimées par les mutations du système productif et au regard desquelles, les buts poursuivis et les moyens requis ne sont jamais totalement fixés ou maîtrisés par les directions.

Dans ces conditions, on ne peut s'étonner que le travail s'inscrive dans des espaces productifs de plus en plus ouverts, « out of control », non pas que ces espaces soient concédés par le management ni même reconquis par la négociation ou le conflit, mais plutôt que ces espaces s'affirment comme une « nouvelle frontière » du travail, comme un nouveau terrain d'action pour le travailleur induit par l'impossibilité pratique (et politique) pour les directions de gérer la nouveauté ou encore de faire face à l'évènement.

De fait, l'incertitude radicale qui pénètre de toute part les systèmes économiques de production et d'échange recouvre une signification sociale profonde. Elle indique que les objectifs de production ultimes des entreprises ne peuvent plus être atteints par un travail commandé, direct et immédiat, mais demandent au contraire à ce que les salariés prennent des initiatives, tâtonnent, inventent des solutions, bref *en passent par des objectifs et des activités intermédiaires qui sont les leurs* afin de permettre l'ouverture ou la poursuite du processus de fabrication des produits. C'est là, à ce niveau *intermédiaire*, que s'enracine la notion de travail cognitif, dans ce « no man's land » des rapports de production où l'autonomie radicale du travailleur dans l'action s'affirme comme une solution alternative au rapport hiérarchique direct et aux logiques mutilantes de la prescription.

C'est presque devenu aujourd'hui une banalité : la production de biens et de services demande des « détours de réflexion » de plus en plus longs, complexes, imprévisibles. Ainsi, dans le

travail, même faiblement qualifié, les activités langagières, discursives conduites le plus souvent sur des bases coopératives, occupent désormais une place centrale. Celles-ci consomment des ressources (internes et externes aux entreprises), prennent du temps (privé, social, marchand), se combinent et « s'étalent » sur des espaces composites (privé, public, professionnel).

Dans une enquête approfondie, menée à l'échelle mondiale au sein des plus grandes firmes multinationales, M. Piore et R. Lester (2004) comparaient ces activités à une « longue conversation » où il est question de juger, d'évaluer, de négocier.... Le point intéressant de cette enquête est de montrer que cette « conversation », complètement ouverte sur l'extérieur et pouvant se poursuivre à l'infini, relève d'une rationalité ou d'une logique « interprétative » insaisissable pour les directions. Pour une large part, ces activités étaient conduites dans le but de lever des ambiguïtés, d'identifier les problèmes, de choisir entre plusieurs solutions.... en somme de parvenir à conformer et intégrer au mieux les ressources et les capacités de travail disponibles les unes les autres de façon garantir un processus de travail fluide, continu conforme aux normes de qualité ou d'efficacité requises par les impératifs du marché³.

2.2. Ces quelques propos suffisent, croyons nous, pour indiquer les grandes lignes caractéristiques de ce qui fait la singularité du travail cognitif comme modèle social de travail.

Pour ainsi dire, le travail cognitif est le point d'arrivée de la crise du fordisme et le point de départ de son dépassement. « Certes, objectera-t-on, le travail cognitif ne date pas d'aujourd'hui, c'est le frère jumeau du travail de l'artisan (!) ». Sans aucun doute. Et nous ajouterons même que le travail cognitif demeure également très présent sous le taylorisme et le fordisme, dans cet écart mis en évidence depuis longtemps par les sociologues du travail entre travail réel et travail prescrit. Et encore aujourd'hui, une grande partie du travail cognitif demeure illisible aux yeux des directions.

Mais alors que le travail cognitif était essentiellement présent sous une forme clandestine à l'apogée du fordisme, celui-ci tend aujourd'hui à devenir une forme sociale de travail hégémonique à mesure que l'on s'en éloigne. Pour autant, il ne s'agit pas d'opposer le travail cognitif ou le travail artisanal au « travail taylorien », mais de les situer ou de les différencier historiquement relativement au travailleur lui-même, c'est-à-dire *in fine* aux « modes de subjectivation » que commande la plus ou moins grande complexité des situations de travail rencontrées. Trois cas de figure au moins peuvent se présenter :

- Si la situation de travail est *simple*, le travail ne fait pas problème au sens où la « représentation » de son procès par le travailleur est immédiate. Le travail cognitif est

³ Notons que les directions d'entreprises ne sont pas indifférentes à la manière dont les individus agissent ou se comportent au travail. Seulement, comme elles ne peuvent intervenir directement sur le travail des salariés en leur disant « quoi faire » ou « comment faire », elles interviennent **soit en amont** du procès de travail cognitif, aux niveaux des conditions d'embauche et de recrutement pour sélectionner les profils des personnes adéquates non plus à des postes de travail (au demeurant de moins en moins précis) mais à des fonctions ; **soit en aval** de celui-ci en créant notamment des indicateurs de suivi et de validation des performances individuelles. Le travail cognitif polarise donc les contrôles aux extrémités de son procès. Mais entre ces deux extrémités, ie dans le travail même, les règles, les techniques, les équipements, se présentent moins comme des instruments de sujétion ou de déqualification que des outils visant à soutenir/faciliter l'éclosion, la mobilisation, le développement ou les agencement des capacités socio-cognitives des salariés. Pour le meilleur et pour le pire. Dans tous les cas, l'émergence du travail cognitif comme modèle social de travail est consubstantiel au développement d'une crise profonde de la structure hiérarchique des entreprises.

assimilable au travail taylorien dans la mesure où sa réalisation est « *quasi instinctive* ». Cette situation est typique de l'époque du taylorisme et de la production de masse où les savoirs et les capacités cognitives requises s'avèrent minimales dans l'exercice du travail. Ainsi, on remarquera que sous cette forme « quasi instinctive », le travail cognitif est très présent dans les emplois réputés déqualifiés du secteur tertiaire (cf. par ex. le sourire de la caissière ou de l'hôtesse d'accueil).

- Si la situation de travail est *problématique*, le travail est entravé dans son déroulement par le fait que le travailleur ne dispose pas d'une représentation immédiate des opérations à réaliser. Le travail cognitif demande alors un savoir faire, une expérience pour lever les causes de cette indétermination, comme par exemple dans les cas du travail de l'artisan, du cadre ou du technicien. Le travail cognitif s'ouvre, dans ces conditions, par un acte *réfléchi*. Celui-ci consiste en une démarche d'analyse cherchant à mettre en relation un ensemble d'affects, de capacités ou de connaissances disponibles et un problème déterminé. Cette situation n'est pas sans lien avec le développement dans les années 80 de processus de compétition fondés sur la différenciation et la qualité des produits.
- Si la situation de travail est *complexe*, le travail est *a priori* inconcevable. Sa réalisation n'entre dans aucune des catégories de systèmes d'action ou de connaissances connus ou vécus jusqu'alors. La représentation de son procès relève alors de conjectures, de raisonnements par analogie ou par métaphore (Reix, 1995). Le travail s'élabore individuellement ou collectivement sur un mode *réflexif*, c'est-à-dire par une série d'aller et retour entre les pratiques et les connaissances existantes et les nouvelles connaissances à construire pour identifier et résoudre le(s) problème(s) qui se pose(nt). A ce niveau, le problème et sa solution sont indissociables. Cette situation correspond assez bien aux formes de concurrence largement dominées dans les années 90 par le développement des innovations de produits et de procédés.

Des trois modes de subjectivation du travail cognitif (instinctif, réfléchi, réflexif), le mode réflexif apparaît de qualité supérieure aux deux autres dans la mesure où la réflexivité permet ouvertement de devenir « partie prenante » (*stakeholder*) dans la définition des objectifs et de l'organisation de la production visés par les directions d'entreprise⁴. Notons par ailleurs que la réflexivité n'est pas exclusive des deux autres modes de subjectivation pour une activité donnée. L'exercice d'une activité peut recouvrir tout à la fois une dimension instinctive, réfléchie et réflexive. C'est pourquoi, il convient de ne pas en sous-estimer l'importance, même dans les situations de travail les plus simples (voir les cas étudiés par Cavestro, 1988). On notera également que la réflexivité renvoie à une forme particulière d'implication des

⁴ Dans sa fameuse parabole de l'abeille et de l'architecte, Marx développe une conception très profonde du « travail concret ». Au travail de l'abeille réalisé « sur un mode purement instinctif », il oppose celui de l'architecte qu'il décrit de la manière suivante : « La résultat auquel le travail aboutit préexiste idéalement dans l'imagination du travailleur (...). L'œuvre exige pendant toute sa durée outre l'effort des organes qui agissent, une attention soutenue, laquelle ne peut elle-même résulter que d'une tension constante de la volonté. Elle l'exige d'autant plus que, par son objet et son mode d'exécution, le travail entraîne moins le travailleur, qu'il se fait moins sensible à lui, comme le libre jeu de ses forces corporelles, en un mot, qu'il est moins attrayant » (Marx, 1968, p.728). Ainsi, pour Marx, le « travail concret » est action ET représentation. Sur ces bases, la déclinaison que nous proposons des différents « modes de subjectivation » n'est en quelque sorte que la mise en application de cette définition, selon que les représentations sont « données », « réfléchies » (construites) ou « découvertes » (produites ou inventées de toute pièce). Implicite au raisonnement de Marx, ce dernier cas n'apparaît pas comme tel dans son analyse. Nous devons supposer en effet que dans cette « tension constante de la volonté » évoquée par Marx comme condition de possibilité du travail lui-même se loge une dimension de créativité irréductible.

individus dans le travail reposant sur un processus récursif entre les connaissances forgées mobilisées dans l'action et les connaissances nouvelles (solutions) retirées du résultat de leur mise en œuvre. A ce titre, la réflexivité est source d'expertise et de professionnalisme.

« Moteur de la subjectivité », le travail cognitif est donc une composition de comportements, d'attitudes, de valeurs et d'affects toujours relative, toujours ramenée à un ensemble d'activités sociales et productives contextualisées. Notons que cette contingence est irréductible, prégnante, pratiquement et politiquement. Elle confère au travail cognitif un ensemble de particularités que l'on peut cerner par trois dimensions :

- Une dimension spatiale : le travail cognitif est un espace de flux ou d'interactions, de production et d'échange, toujours singulier et localement situé,
- Une dimension temporelle : la temporalité du travail cognitif est ouverte et purement subjective (la « conversation » au sens de Piore est une activité générique difficilement compatible avec le temps planifié du bureau des méthodes),
- Une dimension entrepreneuriale ou politique : l'individu prend des initiatives, fait des choix, développent des formes intermédiaires de mobilisation au regard d'objectifs et de moyens qui sont les siens. En ces moments, ces formes de mobilisation n'ont aucune raison a priori d'être respectueuses des normes d'efficacité imposées par les marchés, ni même des rapports de propriété qui codifient l'usage des ressources mises à disposition par les entreprises.

Historiquement, ces trois dimensions n'avancent pas au même rythme. Elles sont inégalement développées et peuvent se déployer selon des configurations multiples en fonction de contextes historiques, de conjonctures ou de situations locales variables. De fait, le travail cognitif peut se décliner sous des registres d'action de multiples formes et donner lieu à une variété de configurations ou modèles de capitalisme.

3. *La question du « commun » ou l'épineux problème du champ et de l'unité d'action des collectifs de travail au sein des entreprises*

Parvenu à ce point de l'analyse, il convient de s'interroger sur les conditions d'inscription des différents modes de subjectivation des individus dans l'espace de la division technique et sociale du travail au sein des firmes⁵.

3.1. En effet, à y regarder de près, rien ne permet de penser que les temporalités socio-économiques propres à la formation des capacités et des représentations des individus en situation s'accordent au mieux avec les réquisits de gestion, les normes d'efficacité et de productivité imposées par les marchés. Cette discordance tient, sur le fond, à la confrontation de deux dimensions du processus de subjectivation :

⁵ Dans le cadre de ce paragraphe, nous limiterons nos propos à quelques considérations générales. Une analyse rigoureuse demanderait à examiner précisément dans quels secteurs, quels espaces, quelles entreprises et sous quelles conditions se déclinent les différents « modes de subjectivation » que nous avons répertoriés. Une telle réflexion demanderait un travail empirique et statistique volumineux dépassant de loin le cadre de cet article.

- D'un côté, le travail cognitif se présente comme un champ d'interactions infinies où les actions de chacun figurent comme composantes d'un réseau ouvert sans limites aux pratiques et aux expérimentations sociales de ses membres. Dans ce réseau, la « subjectivation » est un processus cognitif porté collectivement, toujours repris, toujours recommencé, logé au cœur même du procès de travail.
- De l'autre, le travail cognitif est toujours inscrit dans un contexte et une temporalité économique spécifiques à un produit, une firme ou un marché donnés. Cela signifie que les capacités et représentations forgées *in situ* et qui forment le socle ou le présupposé *commun* pour une action collective coordonnée à l'échelle des firmes ne peuvent valoir que pour la part dont chacun est dépositaire dans les conditions et les moyens de travail qui sont les siens. La subjectivation, dans ces conditions, est toujours production de singularités situées hiérarchiquement et professionnellement.

Au travail, les comportements, les attitudes, les actions des individus empruntent à ces deux mondes : d'un côté, un monde collectif, réticulaire, ouvert et fondé sur le partage et la production de capacités et de représentations communes pour l'action ; de l'autre, un monde spécialisé, contingent, professionnalisé défini et reconnu au regard de normes d'action et de finalités marchandes posées en extériorité radicale vis à vis du travail lui-même.

Du temps du fordisme, il ne faisait aucun problème pour les individus de composer avec ces deux mondes. Pour ainsi dire, les dimensions collective et professionnelle du travail se superposaient parfaitement pour ne faire qu'un. D'une part, et sous l'effet d'une rationalisation extrême opérée par le système des machines, la subjectivité des salariés, réduite au minimum, était de nature « quasi-instinctive » ; d'autre part, et en ce qui concerne les postes d'encadrement et de technicien encore peu nombreux dans les années 60/70, la socialisation des individus à travers le parcours scolaire ainsi que les savoirs acquis en formation initiale suffisaient généralement pour assurer une « professionnalité » de long terme, développée le plus souvent au sein d'une même entreprise. En somme, il revenait à la « Société » et ses « institutions » (d'éducation notamment) de prendre tout en charge : la force de travail était socialisée et stratifiée pour une large part en dehors de l'espace des firmes, prête à l'emploi pour la réalisation de travaux ou l'exercice de fonctions clairement définies. Les collectifs de travail, *a fortiori*, l'action collective au sein des firmes, ne posaient aucun problème dans leur conception et leur mise en oeuvre.

Il n'en va plus de même aujourd'hui. Depuis la fin des années 80, l'action collective fait problème car le « travail à faire » n'est plus donné avec la fonction et la position des individus au sein des organisations. La distribution des places et la distribution des savoirs ou des capacités ne coïncident plus. Comme nous l'avons déjà évoqué, le travail suppose un certain nombre d'ajustements et de « détours de réflexion » pour le réglage ou la mise en cohérence des différentes composantes (objective et subjective) du procès de travail. En sorte que la construction des collectifs de travail s'affirme de plus en plus ouvertement comme un ensemble d'activités et de productions intermédiaires préalables à l'action collective elle-même.

Toutes choses égales par ailleurs, c'est essentiellement le marché du travail qui, depuis plus de 20 ans maintenant, a pris en charge ces différents ajustements, à travers notamment des formes de recrutement, de sélection et de segmentation de la main d'œuvre qualifiée plus en plus fine, personnalisée (rf. au modèle de la compétence) mais aussi à travers une

flexibilisation des effectifs et des volumes horaires, une généralisation progressive de la précarité. Autrement dit, tout se passe comme si le rapport salarial continuait de fonctionner selon un régime de mobilisation disciplinaire de la force de travail alors même que les activités et les produits intermédiaires développées par la communauté des salariés n'ont cessé de prendre de l'importance dans la construction des performances des entreprises. Aussi, l'inscription du travail cognitif et de ses modes de subjectivation dans l'espace de la division du travail est-elle subordonnée à l'asymétrie fondamentale du rapport capital-travail :

- Du point de vue des firmes et des marchés, il n'y a que des travaux singuliers au regard desquels les capacités et l'intelligence nécessaires à leur réalisation sont le fait d'individus isolés considérés comme « propriétaires-responsables » de leurs forces de travail,
- Du côté des salariés, ces travaux singuliers demandent au contraire à ce que ces derniers, collectivement, coordonnent leurs faits et gestes directement au niveau des actions qu'ils accomplissent,

De fait, par le truchement du contrat de travail et du rapport salarial, la collectivité et l'intelligence collective qui l'habite sont occultées comme unité de base ou partie prenante (*stakeholder*) du travail et de la production au sein des firmes. Ses activités et ses productions, pourtant centrales pour définir le bon périmètre et les modalités adéquates d'une action coordonnée, demeurent illisibles politiquement et socialement. De fait, les salariés comme sujets productifs ne sont jamais reconnus pour ce qu'ils font et produisent ensemble.

3.2. Totalemment résorbés dans la forme marchande du rapport salarial et des produits du travail, le travail cognitif et ses produits sont niés comme production de capacités et de représentation à l'intérieur même du rapport au capital. Cette négation mérite attention. Elle renvoie à ce que nous proposons d'appeler la « question du commun ».

Des quelques éléments de réflexions qui précèdent, il vient en effet que le « commun » est ce moment particulier où le travail et la production cognitive de chacun participent directement au travail et à la production de capacités et de représentations de tous. Ce moment est particulier pour plusieurs raisons :

- c'est un moment indéterminé économiquement dans le sens où la consommation de temps et de ressources engagées pour la réalisation de ce travail et de cette production intermédiaire de « subjectivités » relève d'une organisation d'emblée collective des rapports des individus entre eux. Cette consommation, *a fortiori* ses déterminations, ne relève donc pas de la sphère privée marchande mais de conditions proprement matérielles et politiques de définition de cette vie sociale et coopérative déployée en cette occasion,
- cette consommation est aussi un moment productif dans la mesure où chacun des participants bénéficie directement dans ses actions et ses comportements des effets utiles (des externalités) du travail et de la production de tous les autres,
- cette consommation est aussi un moment cumulatif car ces effets utiles peuvent s'inscrire comme autant de temps forts constitutifs d'une logique d'expérience, source de perfectionnements et d'améliorations continues de la force de travail de chacun,

Dès lors, ce qui fait « question » à propos du « commun » réside dans le fait que, sous l'égide du rapport salarial, les collectifs de travail sont reconnus par les directions d'entreprises comme autant de *micro-sociétés de propriétaires* alors même que ses membres agissent, s'affirment et se reconnaissent *in situ* dans un cadre de fonctionnement et d'organisation du travail fondé sur les principes *d'une société de producteurs associés*. Il y a là un antagonisme irréductible tenant, fondamentalement, à ce que la collectivité des salariés et ses produits cognitifs ne comptent pour rien socialement dans la formation et le développement de la force de travail de chacun de ses membres, a fortiori dans la productivité de chacun d'eux.

Mais qu'on nous comprenne bien. Cette négation de la dimension productive du travail cognitif ne signifie pas que les processus de subjectivation qui l'accompagnent n'ont aucun impact réel sur la performance des salariés considérés dans leur ensemble. D'un point de vue formel et théorique, elle signifie plus finement qu'aucun cadre institutionnel n'existe qui reconnaisse à la communauté des producteurs associés une autonomie juridique et productive indépendante du statut de salarié.

L'hypothèse que nous proposons d'explorer dans la deuxième partie de ce travail est de voir dans quelle mesure la métropole peut servir de cadre d'expression, de reconnaissance et de développement économique à cette vie et cette production « communales » qui fait toute la spécificité de ce modèle social de travail.

II. La Métropole comme ressource, terrain et horizon d'action du travail cognitif

Une façon d'éclairer le point de vue qui est le nôtre, serait de dire que les métropoles joueraient vis-à-vis du travail cognitif et de la communauté des producteurs associés le même rôle que les firmes ont pu jouer vis-à-vis du travail commandé et de la société salariale à l'époque fordiste : un rôle d'intégration, de coordination et de gestion de la force de travail pour la réalisation d'une activité ou d'une production donnée.

Là, cependant, s'arrête la comparaison. Comme nous avons essayé de le montrer, le travail cognitif est un modèle social de travail articulant très étroitement processus ou modes de subjectivation et singularités des situations et activités concrètes de travail. Pour ainsi dire, c'est un modèle d'action collective fondé sur l'hybridation ou la composition de deux régimes de temporalité exclusifs mais inséparables l'un de l'autre, une temporalité socio-collective interne au travail lui-même et une temporalité privée/marchande imposée de l'extérieur par la concurrence et les marchés financiers.

Aussi, dans ce modèle, la rupture radicale d'avec le fordisme vient-elle de ce que la production de subjectivité commande le travail lui-même, qu'elle s'affirme comme la condition première de son procès *en temps réel*. Cette production est donc toujours un prédicat du travail salarié⁶, *a fortiori* du capital : « au commencement était l'action », disait

⁶ Nous sommes en désaccord sur ce point avec la thèse de P. Virno qui, à l'inverse, considère qu'« à l'époque post-fordiste, c'est le travail qui prend les traits de l'action » (Virno, 2006). En effet, l'auteur voit dans le travail post-fordiste, une « activité sans œuvre » subsumée sous le régime du salariat, là où nous soulignons que la subjectivation est un processus autonome de production de capacités, de représentations... en somme, production de virtuosité comme qualité centrale d'une nouvelle individualité sociale.

Marx et avec cette action, ajouterons-nous, le lieu et la temporalité de son déploiement. Aussi, la référence à la métropole comme espace politique adéquat au développement continu de cette *vita activa* n'est-elle, pour nous, qu'une autre manière de poser la question de la production du commun dans l'organisation du rapport firme-métropole au cœur duquel le travail cognitif comme modèle social de travail serait dominant (1). Par cela même, c'est aussi une manière d'entrer dans le débat de ce que pourrait être une « politique du travail » visant à la reconnaissance de droits à une production et une vie communautaire au cœur même de l'espace métropolitain (2).

1. *Insertion du commun et segmentations spatiales dans le rapport firme-métropole : le critère central du temps partagé*

1.1. La prise en compte des dimensions cognitives du travail dans l'analyse du rapport firme-métropole s'inscrit au premier chef dans un contexte historique de globalisation et de tertiarisation des activités de production et d'échange des firmes multinationales (FMN). Ce contexte, désormais bien connu, renvoie à des stratégies d'entreprises en matière de localisation reposant sur deux grandes cas types (Michalet, 1999, p.67 et sq.) :

- Le premier cas est celui d'une localisation fondée sur l'internalisation et l'intégration verticale. En ce cas, la FMN contrôle étroitement les filiales locales implantées dans différents pays. Généralement, ces filiales sont spécialisées dans un segment particulier de la chaîne de valeur, qu'il s'agisse de la conception, de l'assemblage ou de la distribution.

- Le second cas est celui d'une localisation reposant sur une externalisation de pans entiers d'activités et de leur gestion que les directions d'entreprise confient généralement à des partenaires locaux organisés en réseau. Poussée à l'extrême, cette externalisation conduit à l'apparition de formes d'entreprise baptisées « hollow corporation » (firme fantôme) qui ne conservent généralement en leur sein que les sièges sociaux et les services stratégiques de Recherche Développement, le design et le marketing, la finance.

Sans entrer dans les détails, on peut dire que ces stratégies ont contribué à une profonde redistribution spatiale des activités économiques, à travers l'émergence d'un processus planétaire de « reterritorialisation » des économies. Ainsi, pour P. Mongin, ce processus, initié dans les années 60, devait inaugurer « des ruptures historiques majeures en fusionnant la diversité des économies monde en une seule économie monde » (Mongin, 2005, p.138). Et ce n'est qu'à partir du début des années 80, que cette fusion devait donner naissance à une véritable « économie d'archipel » (P. Veltz) dont la « ville globale forme la trame » (*Ibidem*).

Plusieurs raisons, tenant à des « effets d'agglomération », expliquent cette focalisation de ce processus de « reterritorialisation » autour des « villes globales ».

Pour P. Veltz (1996), cette focalisation viendrait de ce que les villes (ou les métropoles plus en général) fonctionneraient comme de véritables prestataires de services. Elles fonctionneraient à court terme comme une plate forme logistique ou un « hub » d'aéroports, qu'il s'agisse de synchroniser les temporalités multiples des différentes activités intra ou inter firmes, de nouer des contacts professionnels en tout genre, de créer et de reconfigurer avec souplesse et rapidité des chaînes d'activités. Plus largement et à plus long terme, elles seraient un moyen de conjurer l'incertitude du futur. Elles permettraient aux entrepreneurs de formuler des choix stratégiques réversibles, en garantissant un approvisionnement permanent

en main d'œuvre spécialisée, socialisée. A moyen long terme, les entreprises tireraient ainsi partie tout à la fois des retombées de l'activité des institutions publiques et privées, d'éducation et de recherche. Mais aussi de l'existence de réseaux professionnels qui permettent une circulation permanente des connaissances et des savoirs faire ; ou encore des réseaux d'entraide et de solidarité qui permettent de disposer à loisir et à moindre frais d'une main d'œuvre en sureffectif prête à être embauchée. Ainsi, les métropoles présenteraient l'avantage de concilier deux dimensions temporelles généralement peu compatibles entre elles : elles permettraient d'un côté d'absorber les chocs de court terme impulsés par la concurrence et les marchés mondiaux ; elles soutiendraient de l'autre les anticipations des investisseurs à moyen long terme en leur garantissant l'approvisionnement d'une certaine qualité et d'un certain volume de ressources spécifiques.

Ces éléments d'analyse recourent largement les développements de S. Sassen (1996) pour qui les « villes globales » sont tout à la fois, des centres de commandement d'une économie dispersée à l'échelle mondiale ; des espaces stratégiques pour le développement des activités financières et de services spécialisés dans l'aide à la décision ; des marchés pour ces services et pour d'autres produits innovants.

Au total, les villes globales concentrent localement des ressources considérables dans des activités tertiaires dites supérieures et se révèlent stratégiques pour nouer des liens transnationaux, se mouvoir et s'insérer dans un réseau mondial aux flux mouvants et en perpétuel recomposition.

1.2 Toutefois cette dynamique métropolitaine est loin d'être homogène d'un bout à l'autre de la planète. Comme le suggère Olivier Mongin, il conviendrait de spécifier davantage la notion de « ville globale » et de réserver cette appellation pour des villes aux territoires bien circonscrits, autonomes, sécurisés (comme la ville de New York, la City de Londres et ses environs immédiats, le centre de Tokyo). Cette spécification, toujours selon O. Mongin, permettrait de souligner une autre caractéristique accompagnant ce processus de « re-territorialisation », à savoir le développement d'un espace urbain généralisé et sans limites. Ainsi, cette restriction permet-elle de distinguer plus précisément les « villes globales » des « mégapoles », villes géantes ou ville-masse tout en extension spatiale et en expansion démographique (comme Karachi, Calcutta) et des « métropoles », villes étalées, polycentriques et sans frontières (Los Angeles, Londres, Paris, Francfort...).

Ces précisions sémantiques et typologiques sont importantes pour notre propos. Elles nous permettent d'échapper à une conception étroite et restrictive du rapport firme-métropole qui ne verrait dans la question urbaine qu'un simple décalque de problèmes classiques de segmentation du marché du travail appréhendés en terme social. En particulier, les caractères polycentriques et interconnectés des réseaux locaux de production et d'échange au sein d'espaces métropolitains de dimensions infinies invitent à prendre une certaine distance avec une lecture de ce processus de re-territorialisation en termes de dualisme et d'exclusion, lecture qui opposerait mécaniquement richesse et emplois très qualifiés au centre (cf. les « manipulateurs de symboles » de R. Reich), pauvreté et « petits boulots » à la périphérie. La diversité des dynamiques métropolitaines intra et inter-urbaines montrent que la segmentation spatiale associée à ce phénomène de « reterritorialisation » obéit à une logique de segmentation qui mériterait d'être affinée.

En effet, à regarder de près ce qui se passe sur le terrain, la polarisation spatiale n'empêche nullement des mondes sociaux radicalement hétérogènes de coexister au cœur même des

villes globales (rf. aux *inner cities*), à l'image du cadre supérieur ou de l'employé de banque enjambant un SDF pour aller travailler, lesquels par ailleurs sont tout à la fois grands consommateurs de services à domicile en tout genre et aiment à se faire livrer une pizza à n'importe quelle heure de la journée ou de la nuit⁷. Inversement, émergent ou continuent de se développer à la périphérie des villes globales des « îlots » de prospérité économique et de bien être pour cadres moyens et supérieurs côtoyant la misère et les inégalités, qu'il s'agisse des pôles technologiques et scientifiques des villes de pays en développement ou encore de la banlieue Sud de Paris (ex. du plateau de Saclay face à la cité des Ulysses dans la vallée de Chevreuse) ou des villes d'Ile de France comme le Val d'Europe relativement isolée du centre de Paris et de ses banlieues avec son parc d'entreprises, et directement connectée avec l'aéroport de Roissy, disposant d'une station TGV à proximité (Belmessous, 2004).

On pourrait multiplier ainsi les exemples et les travaux statistiques témoignant qu'inégalités sociales et inégalités territoriales ne se confondent pas nécessairement du point de vue de leur détermination. Ce qui laisse à penser, sous réserve d'inventaire, que la segmentation portée par les dynamiques métropolitaines ne résulte pas du seul fait des stratégies de localisation et des politiques des firmes en matière de création d'emplois mais est induite tout autant par le cadre urbain lui-même, de son organisation, des moyens et des types d'activités sociales et culturelles que ce cadre est en mesure de proposer face aux nouveaux réquisits du travail cognitif.

Nous touchons ici au cœur du rapport firme-métropole. Dans le paradigme du travail cognitif, la structuration et la dynamique des rapports sociaux de travail répondent de déterminations socio-économiques beaucoup plus larges que celles qui prévalent au sein des firmes. Pour ainsi dire, les processus et modes de subjectivation, qu'ils soient instinctif, réfléchi ou réflexif, ne commencent pas ou ne s'arrêtent pas aux portes des entreprises mais peuvent s'enraciner en-deçà et prolonger leurs effets au-delà, au cœur même de l'espace métropolitain.

C'est peut-être là le point le plus important de l'analyse. Dans le paradigme du travail cognitif, les temporalités et les pratiques socio-collectives qui animent la vie et la production communales au sein des firmes n'ont pas de frontière spatiale définie *a priori*. Cette vie et cette production communales peuvent se dérouler aussi bien au sein des entreprises qu'en dehors de celles-ci, au sein de la famille ou entre amis voire encore en d'autres lieux (gares, aéroports), à d'autres niveaux (Université, école...), la condition fondamentale de cette « communalité » étant qu'elle prenne appui, comme le dit si bien M. Castells, sur « une organisation matérielle des pratiques sociales du temps partagé »⁸.

1.3 Sur ces bases, il est possible d'avancer quelques éléments de réflexion précisant la manière dont le travail cognitif (ou la production du « commun ») s'inscrit spatialement dans le rapport firme-métropole. Cette inscription serait *directement* fonction des modes de subjectivation répertoriés dans la première partie de ce travail et qui définissent une topologie

⁷ Cet exemple est tiré de l'excellente préface de Sophie Body Gendrot au livre de Saskia Sassen (1996, p.17).

⁸ Nous reprenons ici mot pour mot les termes employés par M. Castells quand il définit la société en réseaux comme un espace de flux : « Je pense dit-il, qu'il existe une forme spatiale nouvelle, caractéristique des pratiques sociales du temps partagé qui dominent et façonnent la société en réseaux : l'espace des flux. *L'espace des flux est l'organisation matérielle des pratiques sociales du temps partagé qui s'effectuent au travers des flux.* » (Castells, 1998, p.463, *souligné dans le texte*). Nous pensons en effet que la société en réseaux que M. Castells entrevoit sous le paradigme des NTIC a quelque chose à voir avec la société du « commun » que nous cherchons à caractériser sous le paradigme du travail cognitif (Dieuaide, 2006). Toutefois, nous donnons un sens beaucoup plus large à la notion d'« organisation matérielle » en y incluant l'ensemble des infrastructures et des institutions socio-culturelles, publiques et privées, pouvant être mobilisées comme « ressources » dans l'action.

du commun propre à chacun d'eux. Ainsi, et au risque d'être schématique, trois cas de figure peuvent être envisagés :

- Le premier cas, le plus explicite, concerne le développement d'activités tertiaires supérieures présentes massivement au cœur des villes globales (dans les centres d'affaires) et dont on peut dire sans trop se tromper qu'ils sont dominées par des modes de subjectivation de type réflexif. En ce cas, il n'est pas incongru d'identifier le « commun » à la ville globale elle-même, ses institutions et ses infrastructures en tout genre. En effet, le degré de réflexivité au cœur de ces activités est tel que le rapport de la ville à l'implication et l'auto-organisation des individus dans le travail est quasi-total, plein, entier, continu ; le travailleur cognitif a un rapport immédiat à la ville, ses codes et ses représentations : il y vit, il y travaille, il y réside, s'y perfectionne. La ville est pour lui un « moyen d'action » et de production de soi comme autrefois la machine était pour l'ouvrier fordiste un « moyen de travail » et un emploi pour la réalisation d'une carrière professionnelle. En forçant le trait, on pourrait dire que le temps partagé, dans ce mode de subjectivation, serait tout entier structuré par des logiques professionnelles.

- A un autre extrême, on pourrait considérer que dans des activités de production et de services dites « low tech » ou de proximité (pour certaines d'entre elles du moins) où domine un mode de subjectivation « quasi-instinctif », le commun s'inscrit dans un espace métropolitain clivé où les pratiques sociales du temps partagé s'étalent sur des domaines aussi différents que ceux de l'entreprise, de l'informel, du public ou du para-public. La particularité de cette situation est la discontinuité radicale de ces différents univers qui entraîne que ce qui se pratique et se vit « subjectivement » dans chacun d'eux ne sert pas toujours voire peut s'opposer aux développements de capacités et aux formes d'engagement requis ou attendus dans les autres domaines. Portée à son paroxysme, cette discontinuité est source de toutes les discriminations et de toutes les violences sociales comme les révoltes des banlieues de novembre 2005 en France nous en ont donné la mesure. Cette discontinuité serait source de ghettoïsation en bloquant tout processus de mutualisation et de partage de ressources et de représentations, de transferts d'apprentissage qui permettraient à un individu, un groupe ou une communauté d'élargir leurs univers d'appartenance ou de s'ouvrir à des pratiques sociales productives du point de vue de la formation ou du développement de leurs capacités d'action. Sous cet angle, l'inscription du commun dans le rapport firme-métropole se limiterait à une routinisation de pratiques sociales privées et professionnelles, multiples et variées, mais indifférentes du point de vue de leurs rapports réciproques. Il en résulterait une dynamique productive inverse du cas précédent. Au lieu que la ville émancipe en offrant des solutions de continuités aux pratiques et représentations des individus dans le travail et leur vie sociale, elle deviendrait le vecteur puissant d'un séparatisme économique et d'un creusement des inégalités territoriales. Dans cette configuration, le temps partagé se présenterait le plus souvent comme une construction formelle née de la co-présence d'individus ou de groupes isolés et esseulés sur un même lieu. Pour une large part, ce serait un temps social anémique et improductif « subjectivement parlant » car vécu entre soi comme une contrainte.

- Entre ces deux cas de figure, réside tout un continuum d'activités dominées par un mode de subjectivation fondé la réflexion. Ces activités sont le plus souvent le fait de techniciens, de cadres ou de spécialistes résidant pour le plus grand nombre dans des espaces péri-urbains (Donzelot, 2006, p.51). Dans cette configuration, la séparation entre vie sociale et vie professionnelle est encore relativement claire, ce qui contribue à une distribution du commun ou des pratiques sociales du temps partagé entre deux mondes relativement identifiables :

d'un côté, un « commun privé » construit sur la base d'une norme de consommation et d'un style de vie dont les temporalités et les lieux d'expression s'avèrent encore fortement empreints de l'époque fordiste. A ce niveau, les pratiques sociales du temps partagé s'avèrent relativement standardisées (services, voyages, culture) tout en se trouvant être menacées par deux ordres de phénomènes : le développement des services et des médias (réseau internet, mobile...) qui contribuent à une redistribution du temps partagé au profit de tiers extérieurs aux rapports familiaux et tendent à l'éclatement de l'unité spatiale et temporelle des rapports interindividuels (Dieuaide, Jollivet, 2003) ; la montée des temps de transport (accès à l'école, au travail...) qui agit négativement sur le temps total consacré à l'organisation et le développement de la vie privée collective. De l'autre, un commun construit sur un temps partagé déployé dans des rapports professionnels et qui, à l'inverse, ne cesse de mordre sur le temps et l'organisation de la vie sociale et familiale. Au total, la particularité de ce mode de subjectivation est l'extrême complémentarité de ces deux « communs » qui se traduit le plus souvent par des rapports de proximité qui ne serait plus synonyme de contrainte (voir cas précédent) mais seraient productifs de pratiques, de codes ou de liens partagés entre groupes ou catégories socio-professionnelles relativement homogènes, le tout sur des espaces territoriaux étroitement circonscrits (certaines zones pavillonnaires ou quartiers résidentiels).

Ces quelques réflexions n'ont de valeur qu'indicative au sens où elles ne font, au mieux, qu'indiquer une direction d'analyse. Celles-ci n'en révèlent pas moins une assez forte congruence dans l'espace de la division cognitive du travail entre modes de subjectivation, stratification sociale et segmentation spatiale. En d'autres termes, tout se passe comme si, du point de vue du « commun », la distribution polycentrique des différents modes de subjectivation sur tout le territoire métropolitain se donnait à voir comme le résultat d'un jeu de forces socio-économiques centripètes. De ce point de vue, cette distribution et ce jeu de forces recouvrent une signification sociale et politique de première importance. *Elle signifie que le commun, éclaté dans tout l'espace du social, n'a pas de lieu propre qui matérialise la continuité de passage entre ces différents modes de subjectivation.*

Personne n'ignore en effet les dégâts sociaux d'un tel éclatement : ici, disparition du travail comme labeur, privilèges des lieux, rentes de situation en tout genre, vie artistique et culturelle entre soi, dynamiques sociales productives totalement ouvertes sur la création et l'innovation; là, une vie de survie, d'effort, de rage ou de galère qui bien souvent n'est qu'appauvrissement de soi et des autres dans un quotidien répétitif. *A contrario*, ces inégalités territoriales donnent toute la mesure de la puissance sociale et productive du commun et des enjeux des nouvelles formes de conflictualité qui se développent autour de lui depuis un certain temps déjà. Qu'il s'agisse d'occuper des anciennes friches industrielles, de développer des communautés de pratiques dans l'espace virtuel du net voire au sein même des entreprises, en passant par le développement des squats, tous ces mouvements semblent habités par une préoccupation commune : la (ré)appropriation, l'aménagement voire l'invention de lieux qui permettent le développement de pratiques sociales du temps partagé et garantissent aux individus une continuité de passage, plus ou moins solide, plus ou moins bien réussie, entre les différents modes de subjectivation constitutifs du travail lui-même.

2. *Politique du travail et démocratie métropolitaine*

Sans aucun doute, livré au rapport salarial et aux normes d'efficacité du marché, le travail cognitif est un modèle d'organisation et de production du commun profondément anti-démocratique dès lors que tous les membres de la communauté des producteurs associés ne

sont pas chacun placés *là où ils sont avec les moyens qui les entourent*, dans un rapport d'égalité vis-à-vis des processus sociaux de production de subjectivité qui fondent leurs capacités d'action. Cette exigence d'égalité de conditions des individus fonde la nécessité d'une « politique du travail » et avec elle le développement d'un espace démocratique qui garantisse sur tout le territoire métropolitain que cette égalité de droit soit aussi une égalité de fait.

2.1 Si cette exigence d'égalité fait problème aujourd'hui, la raison vient de ce que les institutions du capitalisme contemporain (en France tout au moins) bloquent toute avancée en ce domaine. A titre d'exemple, la formation dispensée par les entreprises vise à la construction de capacités individuelles spécifiques pour des besoins de qualification tout aussi ponctuels et spécifiques ; de même les formules salariales qui font florès valorisent toujours plus la performance individuelle par le développement de primes au mérite, l'intéressement, les stocks options au détriment du travail d'équipe. Bref, adossées au travail cognitif, les institutions en place (le rapport salarial et les institutions financières en tête) ne cherchent nullement à reconnaître la dimension productive des rapports sociaux au cœur de ce modèle de travail.

Aussi, l'« égalité des conditions » est une exigence qui doit être bien comprise. C'est un objectif politique qui demande d'aller au-delà d'une simple correction des inégalités sociales ou territoriales, qu'il s'agisse de « valoriser » les gens ou les lieux en matière de formation, d'équipement ou de logement collectif par exemple. Ce type de correction n'a de sens et de portée que relatif dans la mesure où ce sont davantage la qualité et la richesse des liens entre ces différentes composantes qui prime dans le paradigme du travail cognitif que les dotations attribuées à chacune de ces composantes considérées isolément.

Pour être bien compris, ce principe d'« égalité de conditions » doit être rapporté au contexte productif post-fordiste caractérisé par le fait que le travail cognitif, en devenant un lieu central de développement des rapports de coopération et des processus sociaux de subjectivation, est aussi par cela même un moment clé de reconstitution de la force de travail elle-même⁹. Or, ce que nous enseignent les inégalités territoriales aujourd'hui réside dans le fait que le travail cognitif est un modèle social qui n'a pas de structure ou de cohérence interne de ce point de vue. La coopération sociale repose sur un modèle de travail diffus, éclaté, structurellement déséquilibré dans ses déterminations spatiales et temporelles. Ainsi, pour reprendre notre typologie, les situations de travail de type réflexif sont-elles majoritaires au centre des villes ; les autres de type réfléchi ou instinctif concentrées ou dispersées dans d'autres régions situées à la périphérie. La coopération sociale est donc continue, pleine et intense à un endroit ; ponctuelle, segmentée et de faible intensité dans d'autres.

Aussi, parler « d'égalité des conditions » dans ce contexte, renvoie à une exigence précise : celle de pouvoir matérialiser cette égalité dans le cadre d'une construction sociale et politique où la coopération des individus entre eux vaudrait production d'un commun au bénéfice de tous, quelles que soient par conséquent les inégalités sociales et territoriales qui affectent les contributions de chacun à cette production. *Cela suppose donc un espace démocratique d'organisation et de gestion du temps partagé où chacun participerait directement, à égalité*

⁹ Par comparaison, et pour prendre toute la mesure des mutations socio-productives contemporaines, on rappellera que c'était principalement la sphère de consommation qui jouait ce rôle du temps du fordisme. Pour une réflexion fine et décapante sur ce rôle de la norme de consommation dans la dynamique de reproduction de la force de travail elle-même, voir l'introduction magistrale d'Henri Lefebvre à « La critique de la vie quotidienne ».

de droit et à proportion de ses moyens, à la production de capacités et de représentations de tous.

Sur ces bases, une « politique du travail » devrait chercher à concrétiser l'inscription des individus dans un tel espace. Elle devrait viser une continuité de rapport entre les différents modes de subjectivation constitutifs du travail cognitif, indépendamment de l'emploi et des processus de subordination portés par le rapport salarial. Concrètement, cela signifie que tout un chacun doit pouvoir parcourir librement et sans entrave tout le spectre des situations de travail susceptibles de donner prise aux différents moyens nécessaires au plein développement des capacités d'action de chacun. Notons que ce parcours doit pouvoir s'effectuer dans les deux sens : les situations de travail doivent être accessibles à tous autant que tout un chacun doit pouvoir aller au-devant de celles-ci. « Mobilité », « libre accès » et déconnexion des situations de travail des logiques marchandes qui organisent la gestion et les créations d'emploi, tels sont les trois grands principes d'action inséparables qui devraient guider cette politique sur un plan économique.

Mais ce n'est pas tout. En effet, si la confrontation de notre travailleur cognitif à un large éventail d'« événements » ou de « classe de problèmes » est une condition nécessaire pour accéder à des apprentissages variés, encore faut-il que ces apprentissages s'inscrivent comme autant de possibilités réelles pouvant courir sur toute la durée de sa vie active ou professionnelle. Autrement dit, c'est autant la manière ou l'intelligence de combiner ressources et capacités d'action qui importe que de reconduire autant de fois que nécessaire cette confrontation à l'événement ou à la nouveauté. C'est là une condition indispensable si notre travailleur cognitif veut maintenir ses capacités d'action à niveau, voire d'en élargir le spectre. Mais surtout, c'est une condition essentielle pour récupérer un peu plus de pouvoir sur la maîtrise de ses choix qui conditionnent sa trajectoire professionnelle. Sous cet angle, une politique du travail devrait avoir pour souci de garantir aux individus un droit à la formation et à l'expérimentation tout au long de la vie.

Enfin, vie et production « communales » comme mode de production de la force de travail sociale n'ont pas qu'une valeur économique. Les pratiques sociales du temps partagé sur lesquelles l'une et l'autre prennent appui reposent, comme nous l'avons déjà évoqué, sur la figure d'une communauté de producteurs associés. Cela signifie, pour reprendre les mots de M.Hardt et A. Négri (2004, p.397), que le travail cognitif ne peut se passer d'un point de vue politique capable de concentrer en un lieu et un temps donnés le pouvoir et la capacité de décision de cette communauté.

2.2 Toute politique du travail, comme nous avons essayé de la définir, est suspendue à cette dernière condition. En effet, il ne suffit pas d'accorder des droits de tirage sociaux aux individus sur les ressources mises à la disposition par les institutions métropolitaines voire même par les entreprises elle-mêmes pour sortir des cadres étriqués et ultra violent d'une société de propriétaires. Notre travailleur cognitif, qui n'a d'existence et n'est reconnu comme tel que pour les qualités qu'il exprime *in situ*, dans ces espaces intermédiaires où il n'est question que de « subjectivité en acte », doit pouvoir échapper à la logique d'assignation du rapport salarial et à l'arbitraire de gestion des directions d'entreprise. Parce que ses virtualités n'ont de réalité que dans les collectifs de travail ou les communautés de pratiques qui les nourrissent et les font vivre, sa force et son individualité sociale sont constitutifs de ces milieux socio-productifs. Le travailleur cognitif n'est productif que dans et par ces collectifs ou ces communautés dont la pérennité est, pour lui, une condition de survie.

C'est pourquoi il faut aller plus loin qu'une « politique du travail » fondée sur le principe des droits de tirage sociaux (Supiot, 2000), même si cette politique constitue un point de passage obligé. La société doit pouvoir donner au « commun » les structures de gouvernance qui permettent à ses membres de définir et d'organiser librement leurs activités directement sur une base collective, c'est-à-dire pour reprendre la perspective de M. Castells, au niveau des pratiques sociales déployées dans le domaine du temps partagé¹⁰. Pour ce faire, il importe de déconnecter cet espace du « commun » de la zone de souveraineté des entreprises établie principalement par le truchement rapport salarial.

Sur le principe, une telle déconnexion demande une implication politique directe des métropoles au plus près des pratiques sociales élaborées et mises en œuvre par cette communauté de producteurs associés. A ce niveau, illisible ou hors de portée des dispositifs de gestion des firmes, les métropoles devraient se faire le défenseur, le promoteur ou le porte parole du territoire lui-même, non pas au nom de ses habitants qui y résident, mais au nom des usages et des contreparties productives diffuses induites par l'activité sociale générale déployée par ces communautés¹¹.

Or l'immixtion des métropoles dans les rapports de travail n'est pas une « petite chose » du point de vue de la démocratie. Nous pouvons en donner l'illustration suivante. Si l'on raisonne en effet dans le cadre du paradigme du travail cognitif, il est important que le travailleur cognitif puisse jouer de son identité sociale, mais aussi culturelle, voire ethnique et pourquoi pas religieuse dans les normes et les représentations collectives qu'il fabrique sur le terrain, qu'il partage avec d'autres et que les autres en retour ne manqueront pas peut-être d'altérer. C'est là une loi du genre dès lors que le travail cognitif est synonyme d'activités de plus en plus subjectives, artistiques, voire affectives. Le nier ou l'ignorer, c'est faire l'impasse sur le lien entre travail et construction des identités.

Pour cela, il faut donner au travailleur cognitif l'assurance qu'il puisse penser ou définir ses modes d'engagement et d'implication en des termes qui permettent la préservation et/ou le développement de toutes les facettes de sa personnalité. C'est un vaste enjeu au plan des règles et des principes de fonctionnement de nos démocraties. Mais sur le fond, cela exige de la part des métropoles de garantir un principe politique de mixité de situations, de libre circulation de l'information et des savoirs, de partage, de rencontres, bref de construire un véritable « espace public » au cœur même de la division du travail, qui permette à chacun non seulement de cultiver ses différences mais aussi d'en jouer et d'en vivre.

Pour conclure cette longue réflexion, nous limiterons nos propos à dire que si le lecteur est prêt à reconnaître, avec nous, que le « travailleur cognitif » occupe une place centrale dans la dynamique des économies contemporaines, alors il est de première urgence de réfléchir à un cadre de vie qui permette le libre épanouissement de son individualité sociale. Ce cadre suppose des conditions matérielles et politiques qui définissent et organisent clairement le

¹⁰ Les initiatives prises dans certain ville d'Italie de créer un « Bureau des temps » en est une illustration.

¹¹ Du point de vue des usages, le travailleur cognitif membre de cette communauté aurait le même rapport à l'espace métropolitain que le paysan à la terre. Tous deux en seraient pour ainsi dire des « usagers ». Quant à la réalité et l'importance de ces contreparties, on rappellera simplement combien la grève des intermittents au festival d'Avignon fut catastrophique pour le budget de la ville et l'ensemble des entreprises parties prenante à cet événement.

statut d' « actif » ou de « producteur associé » qui est le sien dans le nouveau modèle social de travail. Car le travailleur cognitif est un personnage singulier : c'est quelqu'un qui fait de sa vie sociale urbaine un levier pour son travail, sa vie affective et productive. Mais c'est aussi un personnage plein de fragilités, au bord de l'anomie et de la dépression dès lors qu'il viendrait à lui manquer de « moyens d'action » et de ressources pour se produire lui-même et avec lui produire du lien et de la solidarité sociale. Il est de la responsabilité des institutions métropolitaines de porter politiquement ce modèle social de travail si l'on souhaite désenclaver la société et le « commun » des nouveaux territoires de l'accumulation. La démocratie et la justice sociale ne s'en porteront que mieux.

Bibliographie

Belmessous H., (2004), Le Val d'Europe : naissance d'une ville hors norme, *Working paper n° 4*, La République des idées, (<http://repid.com>)

Castells M., (1998), *La société en réseaux*, tome 1, Paris, Fayard.

Cavestro W., (1988), Automatisation, Organisation et contenu du travail *repris de F. Stankiewicz F.*, (Ed.), *Les stratégies d'entreprises face aux ressources humaines. L'après-taylorisme*, Paris, Economica, p.57-64.

Dieuaide P., (2006), Travailler avec les TIC. Entre précarité et révolution de l'agir, repris de Delamotte E., Lamarche T., Prince B. (Eds), (2006), Communautés, échanges et nouveaux modes de (télé) communication", *Revue Terminal* (<http://terminal.sgdg.org>), septembre (à paraître).

Dieuaide P., Jollivet P. (2003b), « TIC, artéfacts et redéploiement de la norme de consommation. Du fordisme au monde du « hack. », *Conference SASE – Society for the Advancement of Socio-Economics, Knowledge, Education, and the Future Societies*, 15th Annual Meeting on Socio-Economics, Aix en Provence, June 26-28, 21 p. (version française).

Donzelot J., (2006), *Quand la ville se défait*, Paris, Seuil.

Gorz A., (1997), *Misères du présent, richesse du possible*, Paris, Ed. Galilée.

Hardt M., Néгри A., (2004), Mutations d'activités, nouvelles organisations, <http://biblioweb.samizdat.net/article58.html>

Hardt M., Néгри A., (2004), *Multitude*, Paris, La Découverte.

Marx K., (1968), *Le Capital*, Livre I, Tome 1, Paris, Ed. La pléiade

Méda D., (1995), *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Aubier.

Michalet C.A., (1999), *La Séduction des Nations*, Paris, Economica.

Mongin O., (2005), *La condition urbaine*, Paris, Seuil.

Lester R., Piore R., (2004), *Innovation - The Missing Dimension*, Harvard University Press.

Reix R., (1995), Savoir tacite et savoir formalisé dans l'entreprise, *Revue Française de Gestion*, septembre-octobre, pp.17-28.

Rifkin J., (1996), *La fin du travail*, Paris, La Découverte.

Sassen S., (1996), *La ville globale, New-York – Londres – Tokyo*, Paris, Descartes et Cie.

Veltz P., (1996), *Mondialisation, villes et Territoires*, Paris, Puf.

Veltz P ; (1997), « L'économie mondiale, une économie d'archipel », repris de Cordelier S., Doutot F. (Cord.), *Mondialisation, au-delà des mythes*, Paris, Eds La Découverte-Syros.

Virno P., (2006), *Virtuosité et travail postfordiste*,
<http://biblioweb.samizdat.net/article59.html>